

AIRES PROTÉGÉES DE LA PROVINCE SUD

AIRE PROTÉGÉE

LES BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER

Vous avez la chance de débarquer dans la réserve de l'îlot Signal, l'îlot Laregnère ou encore l'îlot Maître... Voici quelques conseils pour conserver en bon état cet espace naturel.

PENDANT VOTRE SÉJOUR

Vous allez côtoyer des espèces sauvages. Ne les dérangez pas et interférez le moins possible :

- Ne nourrissez pas les animaux, ils adopteraient un comportement non naturel voire agressif.
- Ne mettez pas de musique.



LES TORTUES

Les observer de loin (10 m) et ne pas les suivre. Elles sont potentiellement épuisées lors de la période de reproduction.



LES SERPENTS
Les observer sans les
perturber et ne pas

leur barrer la route.



LES OISEAUX

Les observer de loin (40 m) car s'approcher peut avoir des conséquences graves : abandon des nids par les parents, ce qui entraîne l'exposition des œufs au soleil puis leur mort. Ne pas utiliser de drone qui peut être considéré comme un prédateur.







Vous allez évoluer dans un cadre exceptionnel. Pour qu'il le reste, ne laissez pas de traces, ou d'empreintes de votre passage.

EN ARRIVANT

- Arrêtez-vous devant le panneau de la province Sud. Vous y trouverez les informations principales sur l'aire protégée et les précautions à prendre.
- Repérez les toilettes sèches pour les utiliser.

La flore exceptionnelle de cet îlot est une barrière de protection contre les éléments et c'est l'unique rempart contre l'érosion. Il faut la préserver :

- Ne piétinez pas les plantes rampantes du bord.
- N'étendez pas vos affaires de plage dessus car elles retiennent le sable et la terre.
- Ne cassez pas les branches des arbres.

Ne collectez pas de bois, de coraux, ou de coquillages, vivants ou morts. Ils contribuent à la régénération de l'îlot (sable, plantes...).

RANDONNÉE PALMÉE

Les coraux sont des écosystèmes fragiles, il ne faut pas marcher dessus. Les herbiers servent de nourriture aux tortues et aux dugongs, il ne faut pas les abîmer.

REPAS

Privilégiez des repas froids, car les feux sont interdits sur de nombreux îlots.

Vous pouvez vérifier la réglementation de chaque îlot sur le panneau de la province Sud.

La pêche est interdite car les aires protégées sont des sanctuaires pour les espèces, surtout pendant la période de leur reproduction.

CAMPING

Pour le respect de l'environnement, restez sur les zones aménagées. Ne circulez pas à l'intérieur de l'îlot, afin d'éviter de détruire des terriers de pétrels, risquant leur écroulement, sur les oiseaux et poussins.

AVANT DE PARTIR

Gardez et ramenez vos déchets. Organiques ou non, ils peuvent provoquer des maladies et polluer.



